

# D.I.C.R.I.M.

Préfecture de l'Yonne  
Service du Courier

05 NOV. 2020

ARRIVÉE

## **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

### *Commune de BAZARNES*

*Arrondissement de Vermenton*



**Edition 2020**

## Le mot du Maire

La commune de Bazarnes est située à 18 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

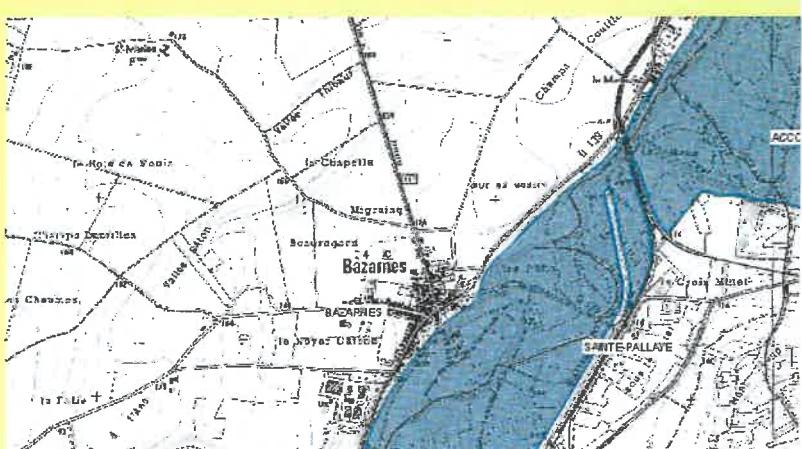
Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire

Thierry Olivier



<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE de BAZARNES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DICRIM</b></p>	<b>Mise à jour :</b> Septembre 2020
<p style="text-align: center;"><b>RISQUE INONDATION « 1910 »</b></p> <p><b>Référence :</b> PPR (prescrit ou approuvé + date) – Atlas Zone Inondable – Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)</p> 	<b>Page n°3</b>

## ACTION DU MAIRE

Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque / configuration de la commune.

- permanence mairie
- déviations routes – ponts coupés : D439
- **Les maisons touchées sont celles de la rue du Gué (voir annuaire de crise)**

## ALERTE

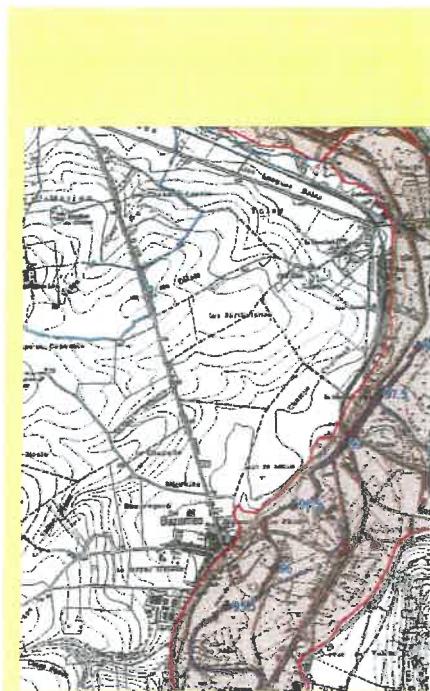
*Appel téléphonique aux habitants des maisons concernées, complété si besoin par un porte à porte.*

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas utiliser les téléphones fixes
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

<b>COMMUNE de BAZARNES</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>DICRIM</b>	Septembre 2020
<b>RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE</b>	<b>Page n°4</b>

**Référence :** PPI du barrage de Panncière (20 mars 2007) **et/ou** PPI du barrage de Chaumeçon (16 mai 2005)



Le PPI de Pannecière prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ **8 heures** après la rupture.

#### **ACTION DU MAIRE**

---

- évacuation de la zone
- déclenchement PCS
- déviations routes – ponts coupés : D439, D100 et D139
- les zones touchées : rue du Gué, rue de l'Eglise, chemin du Nord, rue de l'Abreuvoir, les hameaux du Maunoir et de la gare, le chemin de Fer, le port de plaisance (voir l'annuaire de crise)

#### **ALERTE**

---

- message pompiers / préfecture / radio/TV
- cloches à la volée pendant 5 minutes
- porte à porte pour les hameaux

#### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Le Bourg : regroupement des habitants concernés à la salle des fêtes
- Le Maunoir : regroupement des habitants concernés à la Gare SNCF

<b>COMMUNE de BAZARNES</b> <b>DICRIM</b>	Mise à jour : Septembre 2020
<b>RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMECON</b>	Page n° 5

Référence : PPI du barrage de Pancière (20 mars 2007) et/ou PPI du barrage de Chaumeçon (16 mai 2005)



Le PPI de Chaumeçon prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ **4 heures** après la rupture.

## ACTION DU MAIRE

*Indiquer les actions envisageables compte tenu du risque / configuration de la commune.*

- évacuation de la zone
- déclenchement PCS
- déviations routes – ponts coupés : D139,D439
- les zones touchées : rue du gué, rue de l'Eglise ,chemin du Nord,rue de l'Abreuvoir, rue du Moulin, rue du Lavoir, les hameaux du Maunoir et de la gare, le chemin de Fer, le port de plaisance (voir l'annuaire de crise)

## ALERTE

- message pompiers / préfecture / radio/TV
- à la volée pendant 5 minutes
- porte à porte pour les hameaux

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

## COMMUNE de BAZARNES

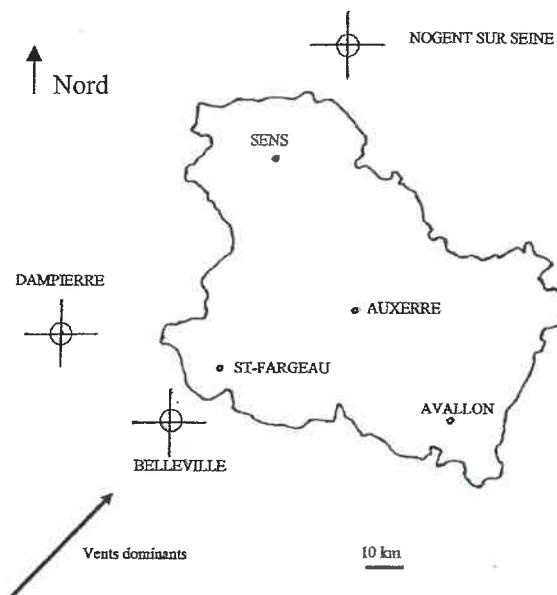
Mise à jour :

## DICRIM

Septembre 2020

## RISQUE NUCLEAIRE

Page n° 6



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

### ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (voir annuaire de crise)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

### ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
-  au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Ne pas consommer d'aliments frais

<b>COMMUNE de BAZARNES</b> <b>DICRIM</b>	<b>Mise à jour :</b> Septembre 2020
<b>RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES</b>	<b>Page n° 7</b>



#### Légende

- D606 (*anciennement N6*)
- D139, D100, D439
- Voie ferrée

### ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS ou en partie
- Mise en place déviation / interdiction circulation : D606 (*anciennement N6*), D139, D100, D439.

### ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

<b>COMMUNE de BAZARNES</b>	<b>Mise à jour :</b>
<b>DICRIM</b>	Septembre 2020
<b>RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP</b>	<b>Page n° 8</b>

**Référence :** Document Gaz de France ou GRT GAZ conservé en Mairie



#### Légende



- Canalisation de gaz
- (PP) Prise de potentiel
- Poste de détente livraison

**Exemple :** risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :  
pour une buse de diamètre 100mm – périmètre de sécurité = 65 m  
pour une buse de diamètre 200mm – périmètre de sécurité = 100 m

#### ACTION DU MAIRE Selon la gravité :

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation : D606 (anciennement N6), ou/et D100*
- *Les zones touchées : D606 et D100, rue des Tilleuls, rue de la Cave, la zone d'activité « Espace Nicolardot » (voir annuaire de crise)*

#### ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Appel téléphonique et porte à porte pour les habitants des maisons concernées*
- *Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne de l'exploitant gaz de remise en route des installations privées*

#### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

1. Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Eloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRT gaz (0.800.246.102)
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu
6. Attendre la venue des secours et des techniciens de GRT gaz

<b>COMMUNE de BAZARNES</b>	Mise à jour :
<b>DICRIM</b>	Septembre 2020
<b>RISQUE PANDEMIE GRIPPALE</b>	Page n° 9

**Référence :** Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

### Qu'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** ( pour plus d'infos, voir le site [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr))

30 % de la population touchée

<b>Phase 1</b>	Pas de virus circulant chez l'Homme
<b>Phase 2</b>	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
<b>Phase 3</b>	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
<b>Phase 4</b>	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée ( <u>virus mal adapté aux humains</u> )
<b>Phase 5</b>	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
<b>Phase 6</b>	Forte transmission interhumaine dans la population

### ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Andrée Blandin*
- *Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

### CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

<b>COMMUNE de BAZARNES</b>  <b>DICRIM</b>	Mise à jour : Septembre 2020
<b>RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE</b>	Page n° 10

**Référence :** Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

## ACTION DU MAIRE

---

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (voir liste...)
- organisation d'une permanence en mairie
- préparation des endroits frais : l'Eglise
- si aggravation, déclenchement du PCS

## ALERTE

---

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

## CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

---

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

## COMMUNE de BAZARNES

### D.I.C.R.I.M.

#### EN CAS D'URGENCE

#### MEDIAS

Info routes	0820 000 189
Météo France	08 92 68 02 89

#### SITES INTERNET

Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a>	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing

#### NUMEROS UTILES

POMPIERS CODIS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDCSPP (ex DDSV)	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex DDASS)	03.86.72.69.00
Centre	03.83.32.36.36